

### SECHE ENVIRONNEMENT

Société anonyme au capital de 1.571.546,40 euros Siège social : Lieu-dit « Les Hêtres » – 53811 Changé 306 917 535 RCS Laval

## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2024**

# **ORDRE DU JOUR**

### Partie ordinaire:

- Approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
- 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- 3. Affectation du résultat
- 4. Conventions réglementées
- 5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Maxime Séché
- 6. Non renouvellement du mandat de KPMG en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
- 7. Constatation de l'expiration du mandat de MAZARS en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
- 8. Renouvellement de MAZARS en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
- 9. Nomination de RSM en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire
- 10. Nomination du nouvel Auditeur des informations en matière de durabilité
- 11. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
- 12. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
- 13. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
- 14. Fixation du montant global annuel alloué aux Administrateurs en rémunération de leur activité conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du code de commerce
- 15. Approbation des informations visées au I. de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux
- 16. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Joël Séché, Président du Conseil d'administration



- 17. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maxime Séché, Directeur Général
- 18. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois

## Partie extraordinaire:

- 19. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions pour une durée de dix-huit (18) mois
- 20. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour une durée de vingt-six (26) mois
- 21. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public (à l'exclusion des offres au public visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) pour une durée de vingt-six (26) mois
- 22. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de vingt-six (26) mois
- 23. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, et consentis à la Société pour une durée de vingt-six (26) mois
- 24. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise emportant renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription en faveur de ces derniers et à l'attribution gratuite à ces derniers d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, pour une durée de vingt-six (26) mois)
- 25. Plafond global des augmentations de capital
- 26. Pouvoirs aux fins de formalités légales

\_\_\_\_\_